

# Parc départemental des sports du Pré Saint-Jean

Plan de gestion  
paysager  
2017-2021

synthèse

## [SOMMAIRE]

PRÉAMBULE	5
INTRODUCTION	7
LA CONDUITE GÉNÉRALE DU PROJET	9
LE DIAGNOSTIC	11
1) Les documents antérieurs au plan de gestion	11
2) Les données historiques	12
3) Le contexte géographique	17
4) Le cadre réglementaire	20
5) Enquête auprès des usagers	38
LE DIAGNOSTIC PAYSAGER	26
1) La gestion différenciée et les différents codes d'entretien	26
2) Le patrimoine arboré	30
3) Les différentes entités paysagères	32
LE DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE	37
1) Généralités	37
2) La flore	37
3) La faune	39
4) Les services écosystémiques	43
LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE	45
LA GESTION DU PARC POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES	47
1) Les travaux d'amélioration récents	47
2) Les grandes orientations du plan de gestion	47
3) Le plan d'action	48
CONCLUSION	53



## [PRÉAMBULE]

Le plan de gestion 2017-2021 du parc départemental des sports du Pré Saint-Jean a été élaboré conformément à la procédure DPJP-PRO13-M3, « élaboration d'un plan de gestion de parc ou de jardin du département ».

Ce plan de gestion paysager est une programmation sur cinq ans des actions principales à conduire pour préserver et améliorer la valeur patrimoniale du site (patrimoine naturel ou culturel). Il garantit un juste équilibre entre ses différentes vocations (sportive, écologique, paysagère, sociale, historique...). La finalité et les moyens sont pensés dans une logique de développement durable.

Le plan de gestion paysager est composé de plusieurs éléments constitutifs fondamentaux :

- un diagnostic global et actualisé du site,
- la présentation des grandes orientations définies pour les cinq années à venir,
- une cartographie des zones et des 20 unités de gestion,
- un plan de travail exposant la programmation des actions, en déclinaison des grandes orientations,
- un cahier descriptif des unités de gestion, définissant l'entretien de celles-ci selon les types de végétation, d'ouvrage et d'équipement, et en application des prescriptions inscrites au cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du marché de l'entretien du parc,
- un tableau de bord, document de suivi en interne, actualisé en permanence (reporting),
- la présente synthèse rédigée et illustrée à des fins de communication, en particulier en direction du public.

Il intègre les données du plan de gestion forestier effectué en octobre 2015 sur les parcelles boisées du parc par l'Agence de l'Arbre pour une durée de 5 ans.

Le diagnostic de l'état et de la gestion du parc du Pré Saint-Jean a été réalisé entre août 2015 et juillet 2016 afin de déterminer les principales actions à conduire s'étalant entre fin 2016 et 2021 inclus.



## [INTRODUCTION]

### **Le caractère du lieu**

Le parc départemental des sports du Pré Saint-Jean est depuis 1972 un parc urbain à vocation sportive. Situé sur la commune de Saint-Cloud, le Pré Saint-Jean est un espace de 11 ha séparé au nord par l'autoroute A13, et bordé par le domaine national de Saint-Cloud à l'est et à l'ouest, les limites étant la voie ferrée à l'est et la RD à l'ouest.

Ce parc a longtemps fait partie intégrante du Domaine national de Saint-Cloud, cela est encore visible grâce aux alignements d'arbres qui marquent les grandes allées du Domaine de Saint-Cloud. La continuité des allées de l'époque est bien visible sur les vues aériennes.

A proximité immédiate de grands domaines boisés, il offre un cadre agréable et naturel. Malgré la présence de l'autoroute et de la voie ferrée, ce parc donne une sensation de tranquillité et semble éloigné de l'agitation de la ville. Sur ses 11 ha, il permet la pratique de nombreux sports. La diversité des activités s'étend des sports collectifs (football, handball, basket-ball, ...) aux pratiques individuelles comme l'athlétisme, le tir à l'arc ou le VTT.

Tout en étant un parc à vocation sportive, le parc départemental des sports du Pré Saint-Jean offre également des espaces et des ambiances variés permettant la détente et la promenade.

Aujourd'hui, le parc concilie ainsi deux vocations majeures. C'est un parc sportif mais aussi un espace de nature avec un caractère paysager s'affirmant au fil des années. C'est un parc urbain, un espace de sport, de jeux, de détente et aussi de festivité.

## Orientations de gestion sur le long terme

En amont, il faut rappeler que tout travail de modification du site, sortant de l'entretien courant, doit être soumis à l'autorisation de l'architecte des bâtiments de France ainsi qu'à l'administrateur du domaine de Saint-Cloud. Le plan de gestion paysager du Pré Saint-Jean leur sera également communiqué.

- Conserver la structure historique du parc constituée des alignements d'arbres, maintenir et/ou renouveler les espèces historiques.
- Développer et diversifier la vocation première du site : rénover et créer des équipements sportifs.
- Maintenir des lieux plus intimes, en dehors des grands axes avec une diversité de paysages (chemins forestiers, parcours sportifs...).
- Ordonner la gestion différenciée des espaces, source de diversité paysagère et d'usages.
- Poursuivre et développer la gestion environnementale du domaine ; chercher l'innovation et l'expérimentation en la matière.
- Assurer la qualité du patrimoine arboré, élément fondamental de l'architecture paysagère du site : les alignements d'arbres, les barrières végétales protectrices entre les routes et le parc ; les parcelles boisées et bosquets, dessinant en creux les espaces ouverts ; les arbres isolés, structurant les plaines.
- Protéger et développer les habitats naturels dans les espaces dédiés : maintenir les zones de boisement ; entretenir une variété de milieux bio fonctionnels : boisements, prairie, développer les lisières.
- Maintenir le parc ouvert chaque jour de l'année, en garantissant la sécurité des visiteurs et la qualité des équipements ; assurer la coexistence des usages sur les circulations entre promeneurs, sportifs, cyclistes et véhicules de services.
- Accueillir et développer des événements festifs dans le respect du caractère du lieu.

## LA CONDUITE GÉNÉRALE DU PROJET

Conformément à la procédure précédemment citée, le plan de gestion paysager a été élaboré par l'équipe technique en charge de la gestion du site. L'équipe projet a réuni les personnes suivantes :

Philippe BADER, adjoint au responsable technique du parc départemental des sports du Pré Saint-Jean et du Domaine départemental Haras de Jardy,  
Christophe DEVIENNE, responsable technique du parc départemental des sports du Pré Saint-Jean et du Domaine départemental Haras de Jardy,  
Magali DE GASQUET, chargée de projet de l'unité Ile-Saint-Germain, Jardy, Pré-Saint-Jean, coordinatrice du plan de gestion.

En dehors de la collecte ou de la production de données effectuées dans le cadre du diagnostic – dont les recherches aux archives du Domaine de Saint-Cloud, 8 réunions ont été conduites entre le lancement du projet en août 2015 et le comité de pilotage final en mars 2017. Ces réunions ont eu lieu aussi bien en salle que sur le terrain afin de délimiter, nommer et de décrire les unités de gestion ainsi définies. Une réunion de présentation de l'ensemble des documents a eu lieu le 16 décembre 2016 avec la Direction des actions sportives.

Le comité de pilotage (validation technique du plan de gestion) a eu lieu le 3 mars 2017. Il a réuni l'ensemble des membres de l'équipe projet ainsi que les responsables hiérarchiques concernés, à savoir :

Christian LEMOING, directeur des parcs, des paysages et de l'environnement,  
Thierry MARTIN, chef du service patrimoine végétal,  
Laurent COUDERC, adjoint au chef d'unité nord arboricole,  
Olivier BOUVIALA, chef du service études, paysages, patrimoine et environnement,  
Florence POUGHEON-PULTIER, adjointe au chef de service territorial nord,  
Olivier PORTAIL, responsable patrimoine naturel nord,  
Serge THIERRY, chef d'unité Ile-Saint-Germain, Jardy, Pré-Saint-Jean,  
Yann PELON, Direction des actions sportives, responsable stades Yves du Manoir, Frédéric Chazottes et Pré Saint-Jean.

Les étapes pour l'élaboration du plan de gestion ont été les suivantes – celles de la procédure citée en préambule :

- Réunion de lancement
- Réalisation du diagnostic : délimitation des unités de gestion, enquête, entretiens, études
- Définition du caractère unique du lieu, construction du plan de travail
- Validation de la cartographie de gestion différenciée et du plan de travail
- Construction du tableau de bord
- Rédaction de la synthèse du plan de gestion
- Validation du plan de gestion
- Communication du plan de gestion
- Mise en œuvre du plan de gestion
- Bilan du plan de gestion (réunion du comité de pilotage)

# LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic est une étape primordiale dans l'élaboration du plan de gestion paysager, il doit être établi de manière approfondie. Il permet d'avoir une connaissance complète de l'état du site afin d'identifier et d'anticiper les besoins, enjeux et problématiques de gestion. La qualité du plan de travail sur les cinq prochaines années est donc conditionnée par l'exhaustivité de ce diagnostic.

## 1) Les documents et études antérieurs au plan de gestion

- Le projet du « carré Saint-Jean », Stade Français, Bulletin officiel n°573, 1961
- Note sur le problème de l'aménagement d'un terrain de sport dans le parc de Saint-Cloud, Ville de Saint-Cloud, Bulletin municipal 2<sup>e</sup> trimestre, 1962
- Le stade universitaire du Pré Saint-Jean, Ville de Saint-Cloud, Bulletin municipal n°103, 1966
- Des herbes folles sur un stade, Pavy D., Le Monde, 1971
- Jacques Baumel défend Garches et les garchois, Notre Journal n°46, 1975
- Schéma des Espaces Naturels Sensibles, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, 181 p., 2001
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, 224 p., 2011
- Plan Local d'Urbanisme de la ville de Saint-Cloud – Etat initial, Ville de Saint-Cloud, 159 p., 2012
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique, Direction Régionale et inter-départementale de l'Environnement et de l'Energie, 2013
- Faune des parcs départementaux, O. Portail, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, 2015
- Parc départemental des sports du Pré Saint-Jean : Etat des lieux et préconisations de gestion, Biotope, 32 p., 2015
- Plan de gestion des parcelles ornementales : Parc du Pré-Saint-Jean, Agence de l'arbre, 14 p., 2015
- Refuge LPO collectivités « Parc départemental du Parc départemental des sports du Pré Saint-Jean », Ligue pour la protection des Oiseaux, 2016
- Inventaire botanique et cartographie des habitats des domaines départementaux de Sceaux, de Jardy et du Pré Saint-Jean, Conservatoire botanique national du Bassin Parisien, 2016

## 2) Les données historiques

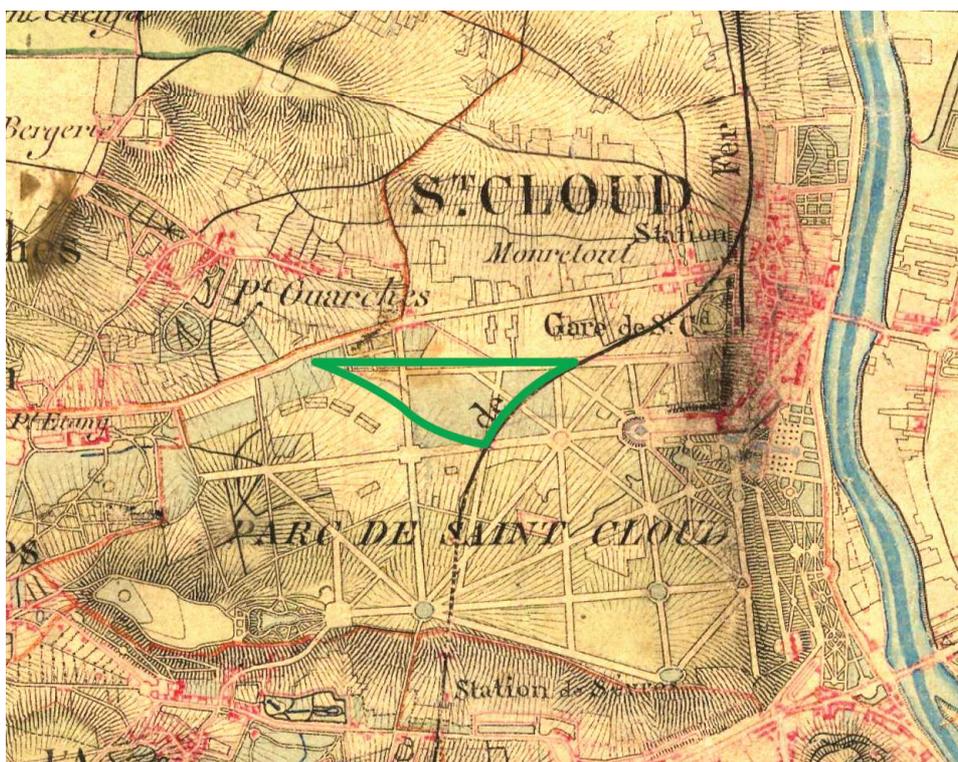
Le parc du Pré Saint-Jean a longtemps fait partie du Domaine national de Saint-Cloud qui est considéré comme l'un des plus beaux jardins d'Europe. Le domaine est classé à l'inventaire des monuments historiques dès 1900 et est site naturel protégé depuis 1923.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le domaine est acheté par la famille de Gondi qui y fait bâtir une demeure sur les coteaux dominant Paris et la Seine. Racheté par Louis XIV en 1658 pour son frère Philippe d'Orléans, la demeure est transformée en château. Le Nôtre va alors dessiner les magnifiques jardins s'étendant sur 460 ha dont la Grande Cascade est un des éléments les plus remarquables. En 1785, Louis XVI acquiert le domaine pour en faire cadeau à Marie-Antoinette.

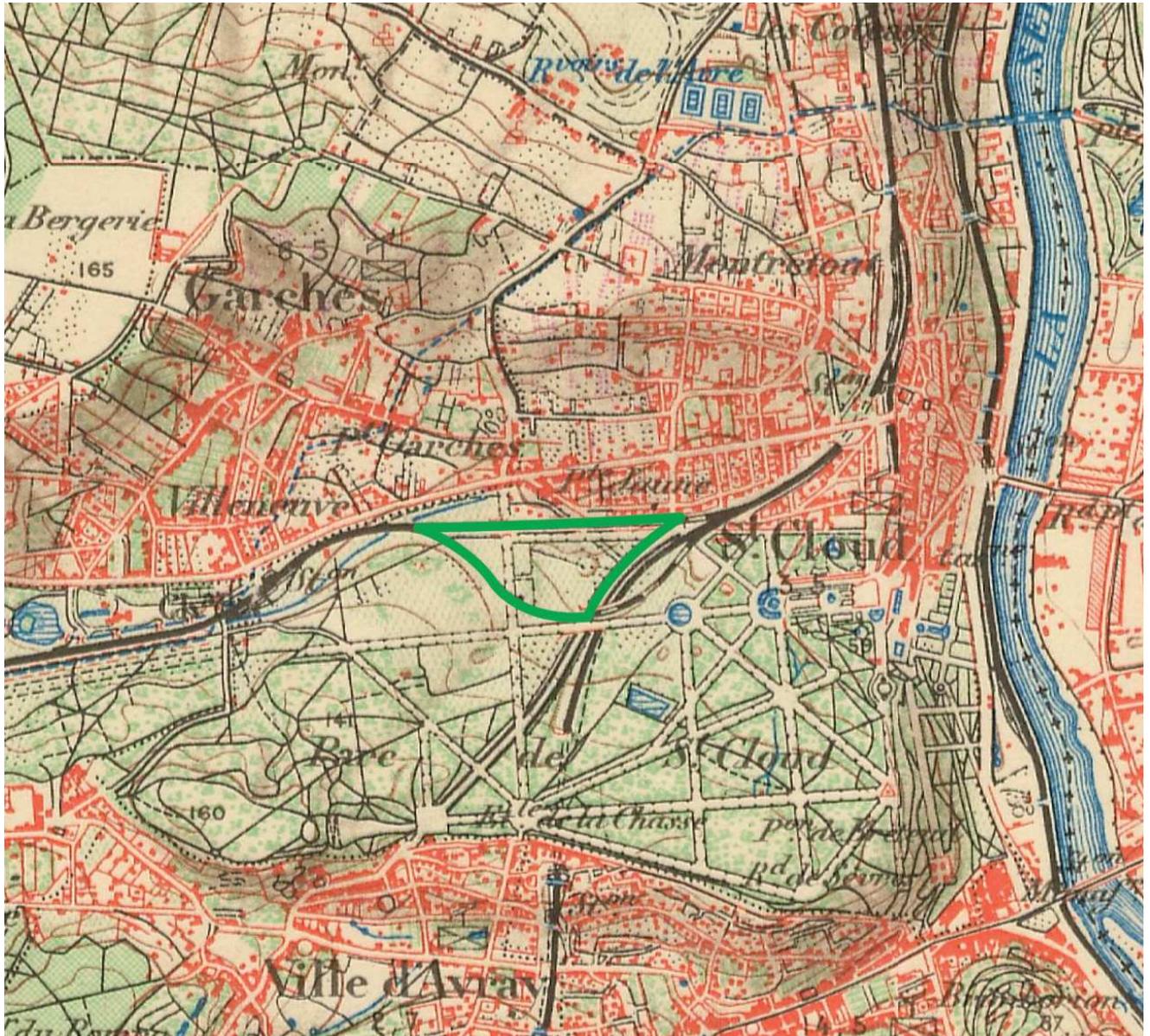
Après la Révolution, le château échappa au démantèlement réservé aux propriétés royales. En 1799, le château fût le théâtre du coup d'Etat du 18 brumaire par lequel Napoléon pris le pouvoir et devint empereur. Saint-Cloud devint alors le centre du pouvoir impérial.

En 1870, le château est détruit lors de la guerre franco-prussienne. Il ne sera pas reconstruit et aujourd'hui des ifs marquent son ancien emplacement. Le pavillon de Breteuil, dépendance du château, qui n'a pas été détruit par les tirs d'obus abrite encore de nos jours le célèbre mètre-étalon.

Sur la carte d'état-major datant du XIX<sup>e</sup> siècle, on peut distinguer les contours de l'actuel Pré Saint-Jean. Il était alors composé par de grandes allées marquées par des alignements de marronniers encore présents aujourd'hui. De larges surfaces boisées s'étendaient sur le site.



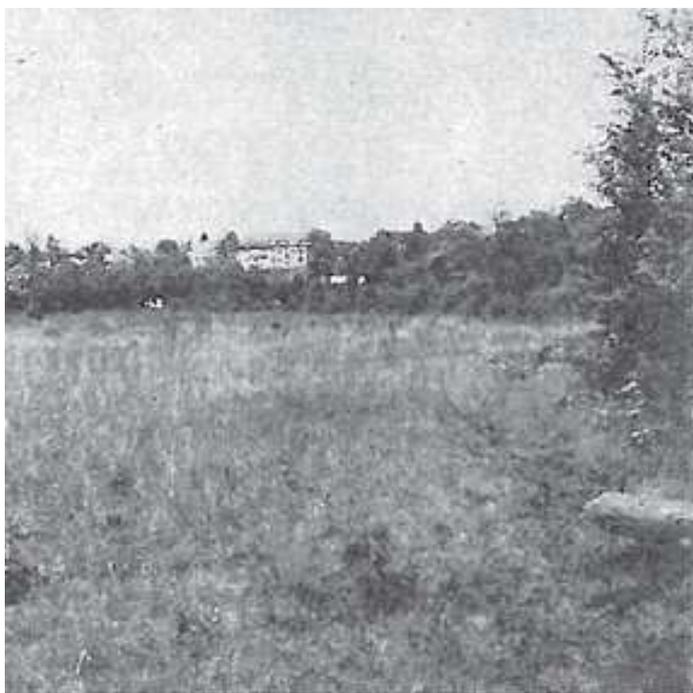
A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la Route Départementale et de nouvelles lignes de chemin de fer viennent compléter les réseaux de transport et cloisonner le parc comme il l'est encore aujourd'hui. A cette époque l'autoroute A13 est encore une voie ferrée. Le parc du Pré Saint-Jean a relativement peu évolué par rapport au début du XIX<sup>e</sup> siècle, il est toujours caractérisé par son couvert forestier et par ses grandes allées.



Position approximative du parc du Pré Saint-Jean en 1906 - Carte topographique des environs de Paris  
Source : Géoportail

A la fin des années 1950, et devant l'accroissement de population, la municipalité de Saint-Cloud cherche de nouveaux emplacements pour implanter des équipements sportifs. Au même moment, le Stade Français alors installé à « la Faisanderie », souhaitait agrandir ses installations et avait obtenu une concession nouvelle dans le parc de Saint-Cloud, au lieu-dit « le Carré Saint-Jean », alors vaste terrain en friche. Le Stade Français prévoyait d'implanter un terrain de rugby ainsi qu'un terrain de football

entouré d'une piste d'athlétisme, des cours de tennis, trois terrains de basket-ball, quatre de volley-ball, une piscine et un gymnase. La municipalité prend alors contact avec le club pour étudier un protocole d'utilisation des infrastructures par le Stade Français mais aussi par les élèves des lycées et collèges des environs. Malheureusement, le projet ne verra pas le jour suite au non-respect par le Stade Français des délais qui lui étaient impartis pour soumettre son avant-projet.



Le « Carré Saint-Jean » en 1962  
Bulletin Municipal de Saint-Cloud

Au début des années 1960, le Pré Saint-Jean va alors retrouver son état de friche et servir de décharge sauvage et de zone de stationnement pour les gens du voyage. Des projets vont alors être envisagés pour le Pré Saint-Jean notamment la construction d'un pavillon pour une œuvre « d'enfants anormaux ». Mais la municipalité de Saint-Cloud va se battre pour pouvoir implanter les équipements sportifs depuis longtemps souhaités.

*« Devons-nous dire à la population qu'il n'y a pas d'espoir et que, malgré toutes les promesses gouvernementales, la jeunesse a pour distraction désignée les cafés ou la formation de bandes de blousons noirs ?*

*Devons-nous nous faire naturaliser Américains, car ceux-ci ont obtenu en 24 h l'autorisation de construire des bâtiments, alors que nous, nous ne pouvions aménager un espace vert en 15 ans ?*

*Je pense, Monsieur le Haut-Commissaire, que vous pourrez peut-être trouver une solution efficace à cette situation. »*

R. Monsel, Premier adjoint de la ville de Saint-Cloud dans une lettre à M. Herzog, Haut-Commissaire à la jeunesse et aux sports

En 1966, le Secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports et le Ministère des affaires culturelles (en charge du Domaine national de Saint-Cloud)

donnent leur autorisation pour l'aménagement du parc du Pré Saint-Jean en ensemble sportif et l'étude est confiée à M. Le Garlantezec, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux. Le programme initial comprenait, un terrain de football engazonné, une piste d'athlétisme, des aires de lancers et de sauts, un terrain de volley-ball, deux halles de gymnastique, des bureaux, vestiaires et sanitaires. L'ensemble des aménagements sera financé par le Secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Les travaux sont terminés le 1er Juillet 1969 et la municipalité obtient enfin les équipements sportifs qu'elle réclamait. Mais des lenteurs administratives entre le Ministère des affaires culturelles et le Secrétariat d'Etat vont ralentir et empêcher l'utilisation des terrains. Les installations, faute d'être utilisées, vont alors lentement se détériorer.

Finalement, en 1972, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine accepte de prendre en charge la gestion du site. Le Pré Saint-Jean devient alors un parc départemental.

Le site est remis en état et de nouvelles installations viennent alors compléter celles existantes. En 1981, un pas de tir à l'arc est créé et l'année suivante deux courts de tennis sont construits. En 1986, deux terrains de basket-ball seront créés et en 1987, un terrain de football à 7 viendra s'ajouter à l'ensemble des équipements.

Depuis, les équipements sont renouvelés régulièrement pour offrir aux usagers un espace de qualité pour la pratique du sport. Aujourd'hui, Le complexe sportif s'étend sur 11 hectares, avec 1 terrain de football à 11 en herbe, 1 piste d'athlétisme, 1 terrain de football à 11 et à 7 en synthétique, 1 terrain de football à 7 en stabilisé, 1 terrain de tir à l'arc, 2 terrains de handball extérieurs, 2 terrains de volley-ball extérieurs, 2 courts de tennis extérieurs, 3 terrains de basket extérieurs, des vestiaires et sanitaires, des locaux réservés au matériel, ainsi que des locaux administratifs.

Ces installations sportives sont destinées en priorité aux établissements scolaires qui ont une gratuité d'accès.

Pour l'année scolaire et sportive 2015/2016, les installations ont été occupées, tant par les scolaires que par les clubs et associations, pendant près de 11 400 heures et 26 manifestations sportives exceptionnelles y ont été organisées avec près de 15 000 participants.

Le site du Pré Saint-Jean accueille également différents dispositifs départementaux tel que *Plein Air* et *Vacan'Sports* Hauts-de-Seine.

Pendant les vacances scolaires, le dispositif *Vacan'sport* mis en place par le département, propose aux jeunes et aux centres de loisirs des Hauts-de-Seine des pratiques sportives variées et adaptées à tous les âges.

Au Pré-Saint-Jean, il est possible de pratiquer le VTT, le tir à l'arc, la sarbacane ou encore de grimper sur le parcours aventure.



Activité sarbacane pendant Vacan'sport.

© CD92/C.Devienne

Tous les ans en septembre a également lieu au parc départemental des sports du Pré Saint-Jean le Famillathlon. Cette manifestation sportive et familiale a pour objectif d'encourager la pratique sportive en famille. Une quarantaine d'activités différentes sont proposées à chaque édition, on trouve notamment des arts martiaux, un atelier jonglerie, du badminton, du cerf-volant, de l'escrime, des handisports, de l'escalade, du street-hockey, du poney, du tennis, du tir à l'arc, du trampoline, du volley-ball... C'est ainsi un vecteur de lien familial intergénérationnel grâce au sport.

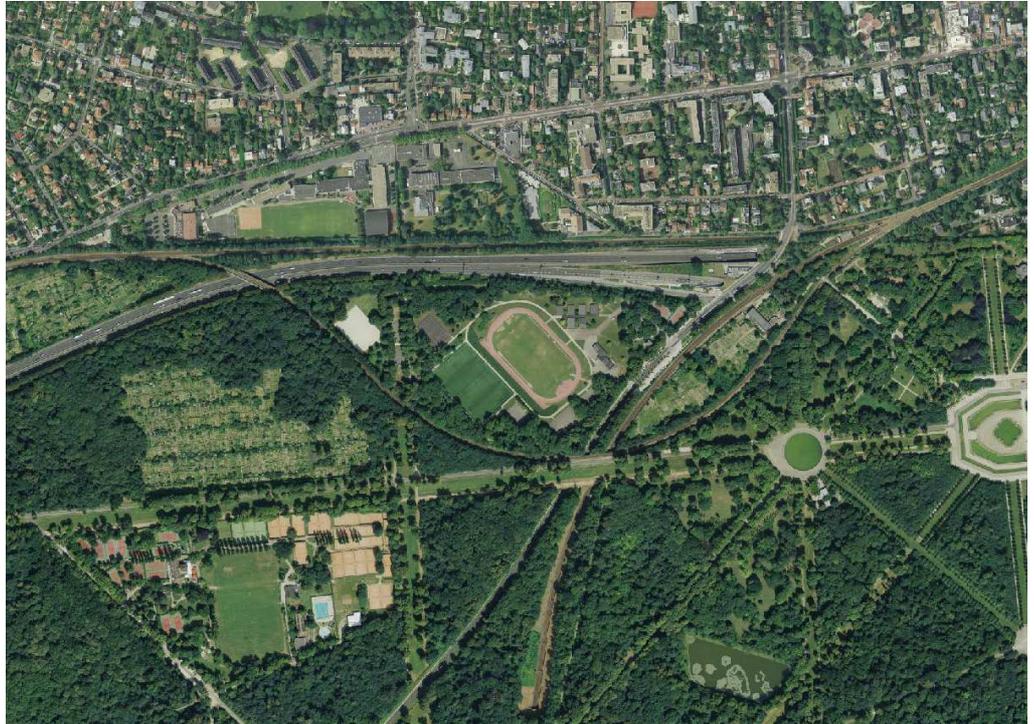


Aménagé pour des pratiques sportives variées, le parc du Pré Saint-Jean est ouvert à tous. Il accueille les établissements scolaires, les clubs et les associations tous les jours de semaine ainsi que les week-ends, il est surtout fréquenté par les sportifs amateurs et les matchs de compétition.

### 3) Le contexte géographique

Situé à l'Ouest de la commune de Saint-Cloud, le parc du Pré Saint-Jean est un complexe sportif géré par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine depuis 1972. D'une superficie de 11 ha, le parc est délimité par l'autoroute A13 au Nord et par la voie ferrée et le Domaine national de Saint-Cloud au Sud.

Localisation du  
parc départemental  
des sports  
du Pré Saint-Jean



#### L'accessibilité

Le parc départemental des sports du Pré Saint-Jean est accessible en :

- Bus : par les lignes 160, 460, 467, 471 à l'arrêt place Magenta
- Voiture : par la RD985
- Train : par la ligne Paris-Saint-Lazare – Versailles ou Saint-Nom-la-Bretèche à l'arrêt Saint-Cloud

#### La géologie

Au niveau géologique, le parc du Pré Saint-Jean se situe comme le territoire de Saint-Cloud au niveau du raccordement entre le massif du Hurepoix et la Seine. La Seine a, avec l'érosion, découvert tous les terrains de l'ère tertiaire jusqu'au sommet de la Craie secondaire ce qui explique l'actuelle topographie. Le support de ce plateau est ainsi constitué par la formation du Calcaire grossier et couronné par les Sables de Fontainebleau.



**TERTIAIRE**

<b>p</b>	Pliocène Sables de Lozère	<b>g3a</b>	Oligocène supérieur Meulière de Montmorency et Argile à meulière de Montmorency
<b>g2b</b>	Stampien supérieur Sables et Grès de Fontainebleau	<b>g2a</b>	Stampien inférieur Marnes à Huîtres
<b>g1b</b>	Stampien inférieur ("Sannoisien") Calcaire de Brie et argile à meulière de Brie	<b>g1a</b>	Stampien inférieur ("Sannoisien") Argile verte
<b>e7c</b>	Ludien supérieur Marnes supragypseuses	<b>e7b</b>	Ludien moyen Marnes et masses du gypse ou calcaire de Champigny
<b>e7a</b>	Ludien inférieur Marnes à Pholadomyes	<b>e3</b>	Sparnacien Sables de Breuillet Argiles plastiques

Extrait de la carte géologique  
Source : Infoterre, BRGM

## **Le climat**

De façon générale, le climat des Hauts-de-Seine se situe dans le contexte du bassin parisien avec une influence océanique prépondérante à celle continentale. Les étés sont relativement frais, les automnes pluvieux, les hivers marqués mais doux et les printemps pluvieux. Selon Météo France, l'évolution du climat au cours du XXI<sup>e</sup> siècle s'orienterait vers un temps plus chaud et plus sec. Au niveau des précipitations, la moyenne annuelle pour la période de 1971 à 2000 est de 679,8 mm et le nombre moyen de jours de pluie (précipitation supérieure ou égale à 1 mm) est de 116,7. Les températures sont globalement douces avec une moyenne annuelle de 10.7°C.

Un microclimat de quelques degrés au-dessus du reste de la partie Nord de la France est présent du fait de la situation en cuvette et de l'effet d'îlots de chaleur urbains observés sur l'ensemble de l'agglomération parisienne. De plus, la présence à proximité de la Seine peut localement influencer sur les températures mais son effet n'est pas majeur.

Au niveau des vents dominants, ils sont de secteur Ouest/Sud-Ouest en automne et en hiver, et de secteur Nord/Nord-Ouest au printemps et en été mais globalement, la région est faiblement ventée.

## 4) Le cadre réglementaire

### La réglementation sur les Sites classés et les Monuments Historiques

Le Domaine national de Saint-Cloud est classé à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1900. Les éléments concernés par cette protection sont : la cascade, le bassin, l'usine de céramique, l'allée, l'école technique, le monument, le four industriel et la terrasse. Cette proximité avec le Domaine national de Saint-Cloud n'est pas sans conséquences pour le parc départemental des sports du Pré Saint-Jean.

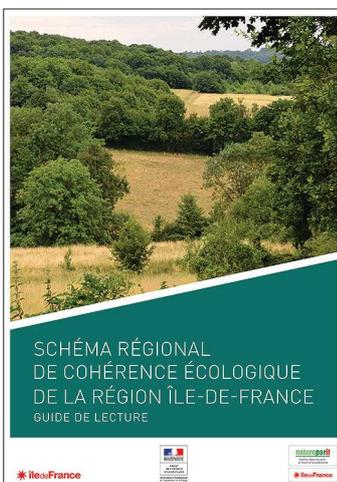
Pour les éléments classés au titre de Monument Historique, aucune modification ne peut être faite sans le consentement du préfet de région, voire du Ministre dans certains cas. Les travaux doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux à adresser au Maire avant le début du chantier.

A cela s'ajoute une protection des abords du monument et qui concerne tout immeuble situé dans le champ de visibilité du monument dans un périmètre de 500 m ou moins si une Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager (ZPPAUP) a été mise en place. La construction, restauration ou destruction doit recevoir l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Le Domaine est également protégé au titre de Site classé depuis 1923 : (loi du 21 avril 1906, puis par loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites à caractères artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque). Ainsi, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale soit du Préfet, soit du Ministre chargé des sites après consultations de la commission départementale.

Pour ce qui concerne uniquement le Pré Saint-Jean, tout travail de modification du site, sortant de l'entretien courant, doit être soumis à l'autorisation de l'architecte des bâtiments de France ainsi qu'à l'administrateur du Domaine national de Saint-Cloud.

### Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)



Approuvé par délibération du Conseil régional du 26 septembre 2013, le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Ile-de-France a été adopté le 21 octobre 2013. L'objet étant de protéger la biodiversité en conservant ses réservoirs et ses corridors. Le SRCE est l'application de la Trame verte et bleue pour la région. C'est un document cadre qui s'impose aux documents d'urbanisme, dans un rapport de prise en compte, c'est-à-dire qu'il oblige une comptabilité mais avec toutefois des dérogations possi-

bles. Pour les Hauts-de-Seine, les parcs concernés sont les parcs départementaux des Chanteraines, Pierre Lagravère, Henri Sellier, la Vallée aux Loups, Sceaux, Pré Saint-Jean ainsi que le Domaine national de Saint-Cloud. A ces parcs s'ajoutent d'autres espaces verts : les îles sur Seine, golf et hippodrome de Saint-Cloud, le cimetière de Bagneux.

Le plan d'action stratégique du SRCE fixe les orientations et les actions à conduire en milieu urbain et sur ces secteurs en particulier :

- Développer une nouvelle approche de la nature en ville, fondée sur la fonctionnalité des éléments qui la composent (sol, eau, air, végétal, animal) ;
- Assurer le maintien de la biodiversité en ville et l'interconnexion des espaces verts ou naturels au sein du tissu urbain ;
- Préserver la fonctionnalité des espaces naturels et agricoles en lisière d'urbanisation ;
- Valoriser la multifonctionnalité de la ville ;
- Préserver les continuités écologiques autour de Paris afin d'éviter l'enclavement des forêts périurbaines ;
- Valoriser les espaces verts privés qui constituent souvent la majorité des espaces verts en ville ;
- Valoriser et stabiliser les lieux d'interface entre ville et nature ;
- Passer d'une gestion intensive à une gestion écologique ;
- Développer et accroître les surfaces d'espaces verts, en utilisant notamment les capacités des documents d'urbanisme, comme les PLU, pour fixer des règles de surfaces d'espaces verts de pleine terre équivalente à 30% de la surface totale de tout nouvel aménagement urbain, ou en faisant du bâti un support pour la végétalisation.

### **Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

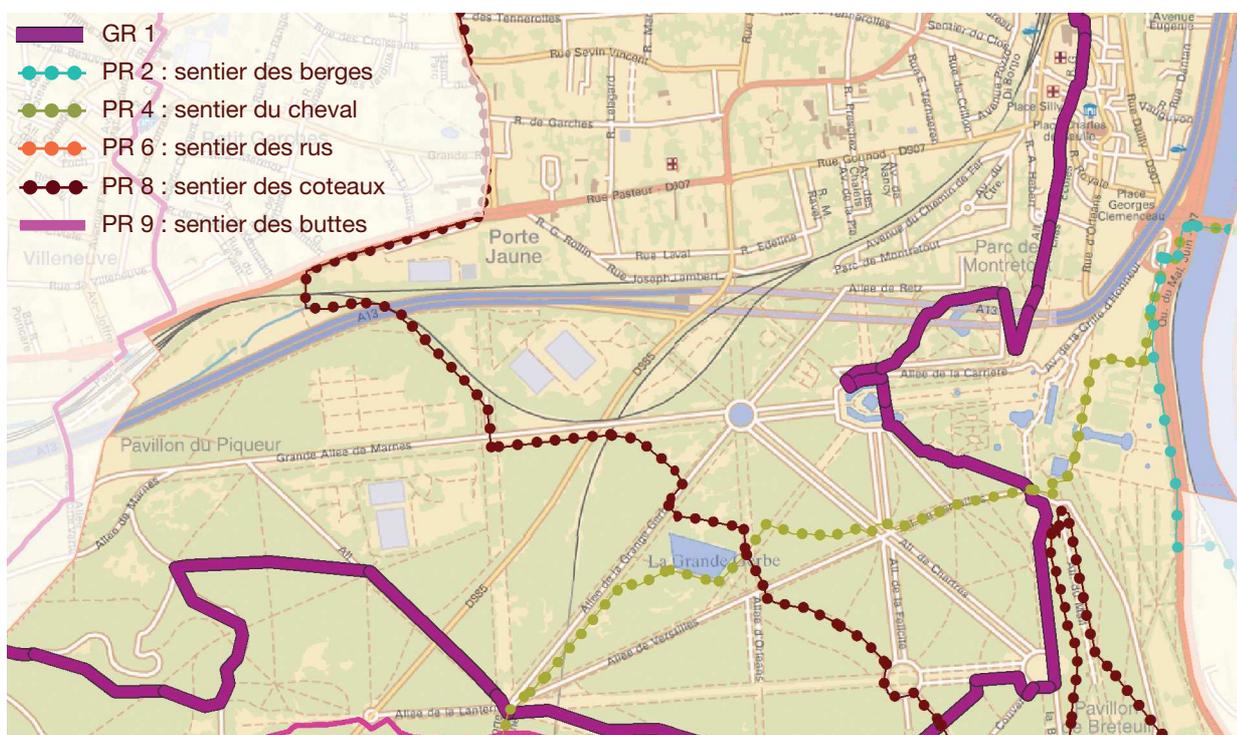
Les espaces du Domaine national de Saint-Cloud entourant le parc départemental des sports du Pré Saint-Jean sont des Espaces Naturels Sensibles (ENS), c'est-à-dire des espaces dont le caractère naturel est menacé en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs. Cela peut également être des sites présentant un intérêt particulier par rapport à la qualité du site ou aux caractères des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent. Ces ENS sont des outils de protection des espaces naturels, à disposition du département, par leur acquisition foncière.

Du fait de cette proximité, le parc départemental des sports du Pré Saint-Jean a été défini comme un Espace Naturel Associé (ENA). C'est-à-dire des « zones tampons » permettant de protéger au maximum les ENS.

## Les itinéraires de randonnées passant par le parc du Pré-Saint-Jean

*Le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) : le sentier des coteaux*

L'article L. 361-1 du Code de l'environnement dispose que « le Département établit, après avis des communes intéressées, un plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) ». Ce document doit identifier les cheminements de promenades pédestres, cyclistes ou équestres empruntant aussi bien les voies publiques que les sentiers appartenant aux personnes publiques ou privées, moyennant la conclusion de conventions avec ces personnes. Il convient aussi de souligner que le PDIPR est un instrument de protection forte puisque juridiquement opposable aux tiers. Le document comprend les GR®, balisés en blanc et rouge, qui sont principalement des sentiers linéaires d'importance nationale ; les GR de Pays®, balisés en jaune et rouge, d'importance régionale ; et les PR® (Promenades et Randonnées), balisés d'un trait jaune qui proposent des itinéraires d'une durée inférieure à une journée de marche et qui maillent tout le territoire.



Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée  
Conseil départemental des Hauts-de-Seine/ France Raster/IGN

Le PR®8, le sentier des coteaux, passe en bordure du parc du Pré-Saint-Jean. Le sentier des coteaux rencontre sur son parcours les anciens forts qui défendaient la capitale. Il commence à Bagneux près du carrefour de la vache noire et traverse les communes de Fontenay-aux-Roses, Châtillon, Malakoff, Vanves, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, le parc de Saint-Cloud, Saint-Cloud et se termine au mont Valérien à Suresnes.

## 5) Enquête auprès des usagers

L'enquête a été réalisée sur le parc du Pré Saint-Jean durant les mois de mai et juin 2016 sur un échantillon de 40 personnes. Il a eu pour principal objectif de connaître la perception du lieu selon son public notamment suite à l'évolution des pratiques d'entretien dans le cadre de la labellisation Eve®. L'enquête a également permis de recueillir des critiques positives ou négatives et des suggestions d'amélioration. Toutes les catégories de personnes ont été interrogées : sportifs, promeneurs, moniteurs.

### Première question :

#### Quelle activité pratiquez-vous en priorité sur ce site ?

- Pratique du football       Pratique du tennis       Autre  
 Pratique de l'athlétisme       Pratique de sports collectifs  
 Jogging       Promenade et détente hors de la ville

Réponses : Parmi les personnes interrogées, 38.5 % des répondants pratiquent en priorité le football, 20.5 % les autres sports collectifs, 12 % le jogging, 10 % le tennis, 8 % la promenade et 6 % l'athlétisme. Dans la catégorie « autre », les 5 % correspondent à des moniteurs travaillant sur le site.

### Deuxième question :

#### Connaissez-vous le label Eve® (Espace Végétal Ecologique) ?

- Oui       Non

Réponses : Mise à part les quelques moniteurs ayant répondu à l'enquête, l'ensemble des personnes interrogées ne connaît pas le label Eve®.

### Troisième question :

#### Avez-vous remarqué que certaines zones ne sont plus tondues afin de laisser se développer la biodiversité (fleurs sauvages et faunes) ?

- Oui       Non

Réponses : 66 % des répondants ont remarqué que certaines zones n'étaient plus tondues.

#### Si oui, est-ce que cela vous dérange pour votre pratique sportive ou votre promenade au sein du parc ? (et si cela vous dérange, citez la ou les raisons)

- Non       Oui

Réponses : Parmi les personnes ayant remarqué que certaines zones n'étaient plus tondues, 92 % ne sont pas dérangées par ce changement. Les 8% restantes ont trouvé que les herbes plus hautes pouvaient être gênantes notamment les footballeurs qui ont du mal à retrouver leur ballon dans les hautes herbes. Certaines personnes s'interrogent également sur le fait que les prairies pourraient favoriser la présence de tique.

#### **Quatrième question :**

**Comment jugez-vous l'entretien du parc (propreté et qualité paysagère) ?**

Très bien     Satisfaisant     Passable     Mauvais

Réponses : 74 % des personnes interrogées trouvent que le parc est très bien entretenu et 26 % l'ont jugé satisfaisant. Aucune réponse négative n'a été donnée ce qui prouve le bon travail des équipes d'entretien.

#### **Cinquième question :**

**Pour vous, quel est l'attrait principal du parc du Pré Saint-Jean? Qu'est-ce qui fait son caractère selon vous par rapport à d'autres parcs ?**

Equipements sportifs                       Calme & tranquillité  
 Nature au cœur de la ville                 Accessibilité  
 Autre

Réponses : Pour 52 % des répondants, l'attrait principal du parc départemental du Pré Saint-Jean est la présence des équipements sportifs. 20 % avancent le critère du calme et de la tranquillité comme attrait principal et 19 % le fait qu'il soit un espace de nature. 9 % des personnes interrogées ont également cité l'accessibilité comme attrait principal. Ils trouvent qu'il y a peu de parc comme le parc du Pré Saint-Jean dans les environs qui leur permettent d'accéder librement à des infrastructures sportives de qualité.

#### **Sixième question :**

**Remarques ou suggestion(s) d'amélioration ?**

Réponses : Certains usagers trouvent que le site manque de poubelles et que celles-ci ne sont pas pratiques car les trous sont trop petits. D'autres trouvent que le site n'est pas très facile d'accès en transport en commun et qu'il y a relativement peu de place de parking et souhaiteraient donc que le parking soit plus étendu.

#### **• Interprétations et conclusion de l'enquête**

La majorité des personnes fréquentant le parc du Pré Saint-Jean viennent y pratiquer le sport. Mais au-delà de cette vocation d'espace sportif, le parc est également apprécié pour sa promenade. Malgré la présence du Domaine de Saint-Cloud, certaines personnes préfèrent se promener au parc du Pré Saint-Jean car le site est calme et bien entretenu. Il est courant de voir des familles pique-niquer sur le site.

Le label Eve® n'est pas connu des usagers et ils ne savent pas que le site est labellisé. Des efforts de communication devront être réalisés pour les informer sur les pratiques de gestion écologique du parc. La plupart des personnes interrogées sont tout à fait favorables à l'évolution des pratiques d'entretien. Lors des discussions avec les usagers durant l'enquête, il s'est

avéré que beaucoup apprécient cet aspect plus naturel du parc. La seule critique faite par rapport aux prairies vient des footballeurs qui trouvent parfois difficile de retrouver leur ballon.

La grande satisfaction des usagers par rapport à l'entretien du parc du Pré Saint-Jean prouve que les équipes d'entretien et les gestionnaires réalisent un travail de qualité. Aucune personne n'a émis de critique par rapport à la propreté du site. La qualité des équipements sportifs et l'ambiance calme et naturelle sont indiscutables.

# LE DIAGNOSTIC PAYSAGER

## 1) La gestion différenciée et les différents codes d'entretien

La gestion différenciée est une façon de gérer les espaces verts qui consiste à appliquer un entretien différent selon l'usage, la fréquentation et la nature des espaces qui compose un parc. Ainsi, certaines zones vont être très entretenues (zone horticole à vocation ornementale et sportive), d'autres zones sont moins entretenues (zone naturelle à vocation écologique). Il n'y a donc pas d'espace mal entretenu ou négligé mais des entretiens différents pour chaque zone. Par exemple, les espaces les plus fréquentés seront classés en code horticole. Ils seront alors fréquemment tondus et on pourra y trouver des massifs floraux d'annuelles et de bisannuelles. Une zone classée en code rustique sera fauchée une fois par an, sans arrosage, pour maintenir une prairie à vocation écologique.

La gestion différenciée cherche ainsi à ramener la nature en ville, à favoriser la biodiversité, à limiter les pollutions (pesticides, engrais...) pour le bien être des usagers. De plus, elle améliore le cadre de vie en diversifiant les ambiances paysagères.

Les codes qualité ont été déterminés pour expliquer au public et aux différents intervenants du parc comment les différents parcs départementaux sont gérés. Les codes sont les mêmes sur chacun des parcs et ont été validés par le Président du Conseil départemental, lors de l'élaboration du premier plan de gestion pilote ; celui du Domaine départemental de Sceaux.

Les quatre différents codes d'entretien sont les suivants auxquels s'ajoute le code 5 pour les terrains sportifs.

### **Code qualité 1 : zone horticole**

Architecture paysagère forte, horticole de qualité. Entretien soutenu et soigné. Vocation ornementale. Présence de massifs à floraison saisonnière, de pièces de gazon (arrosage automatique), de haies taillées, de topiaires, d'alignements d'arbres taillés, de mosaïculture...

### **Code qualité 2 : zone jardinée**

Espace vert structuré, horticole. Entretien régulier. Vocation d'usages calmes. Présence de pelouses régulièrement tondues, de haies taillées, de parterres de vivaces, d'arbres d'alignement en forme libre...

### **Code qualité 3 : zone rustique**

Espace vert plus spontané, végétation indigène. Gestion extensive. Vocation d'usage de loisirs de plein air (Sports, jeux de groupe). Présence de pelouses, de prairies fleuries, de sous-bois, de boisement, de haies champêtres...

#### **Code qualité 4 : zone naturelle**

Milieu naturel conservé ou développé, refuge de biodiversité, avec un contrôle des espèces invasives et de la dynamique végétale (contre le renfermement des zones ouvertes ou l'atterrissement des zones humides par exemple). Végétation indigène écotype uniquement. Présence de prairie naturelle, de friches, de lisières, de haies libres, de boisements avec bois mort, de mares...

#### **Code qualité 5 : terrain sportif (excepté le terrain d'honneur)**

Ce code a été ajouté avec l'élaboration de plans de gestion pour les parcs à vocation sportifs : le parc du Pré Saint-Jean et le Domaine départemental du Haras de Jardy. Ce sont des surfaces minérales, synthétiques ou stabilisées destinées à la pratique des différents sports. Ces zones sont entretenues de façon à permettre la pratique du sport dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

20 unités de gestion ont ainsi été définies au parc des sports du Pré-Saint-Jean. Chacune d'elle est classée selon un code d'entretien offrant des ambiances paysagères différentes.

Ci-après la cartographie des 20 unités de gestion du parc du Pré Saint-Jean et leur code d'entretien respectif.

# Parc départemental du Pré Saint-Jean

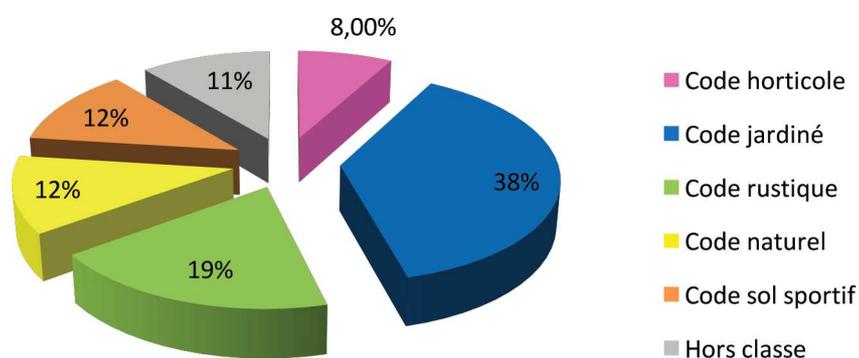
## Plan de gestion paysager



Tableau récapitulatif des unités de gestion

Nom unité de gestion	N°	Type d'entretien	m <sup>2</sup>
Terrains de tennis	1	Sol sportif	1300
Boisement terrains de tennis	2	Naturel	2454
Pelouse hangar	3	Jardiné	4771
Boisement abords route départementale	4	Naturel	371
Pelouse vestiaires	5	Jardiné	4940
Boisement vestiaires	6	Naturel	1154
Boisement tir à l'arc	7	Naturel	4802
Abords piste d'athlétisme	8	Jardiné	6674
Piste d'athlétisme	9	Sol sportif	4490
Terrain d'honneur de football	10	Jardiné	9923
Terrains de basket, hand et volley	11	Sol sportif	4990
Terrain synthétique de football	12	Horticole	8416
Sous-bois voie ferrée	13	Rustique	12613
Pelouse abords terrains	14	Jardiné	13866
Prairie abords terrain	15	Rustique	5046
Terrain de football stabilisé	16	Sol sportif	2788
Pelouse tir à l'arc	17	Jardiné	810
Boisement sortie Parc de Saint-Cloud	18	Naturel	2353
Boisement voie ferrée	19	Naturel	1858
Abords route départementale	20	Rustique	2371
Autres (bâti et cheminements)			12079
<b>SURFACE TOTALE</b>			<b>108 069</b>

Pourcentage des types d'entretien présents sur le parc



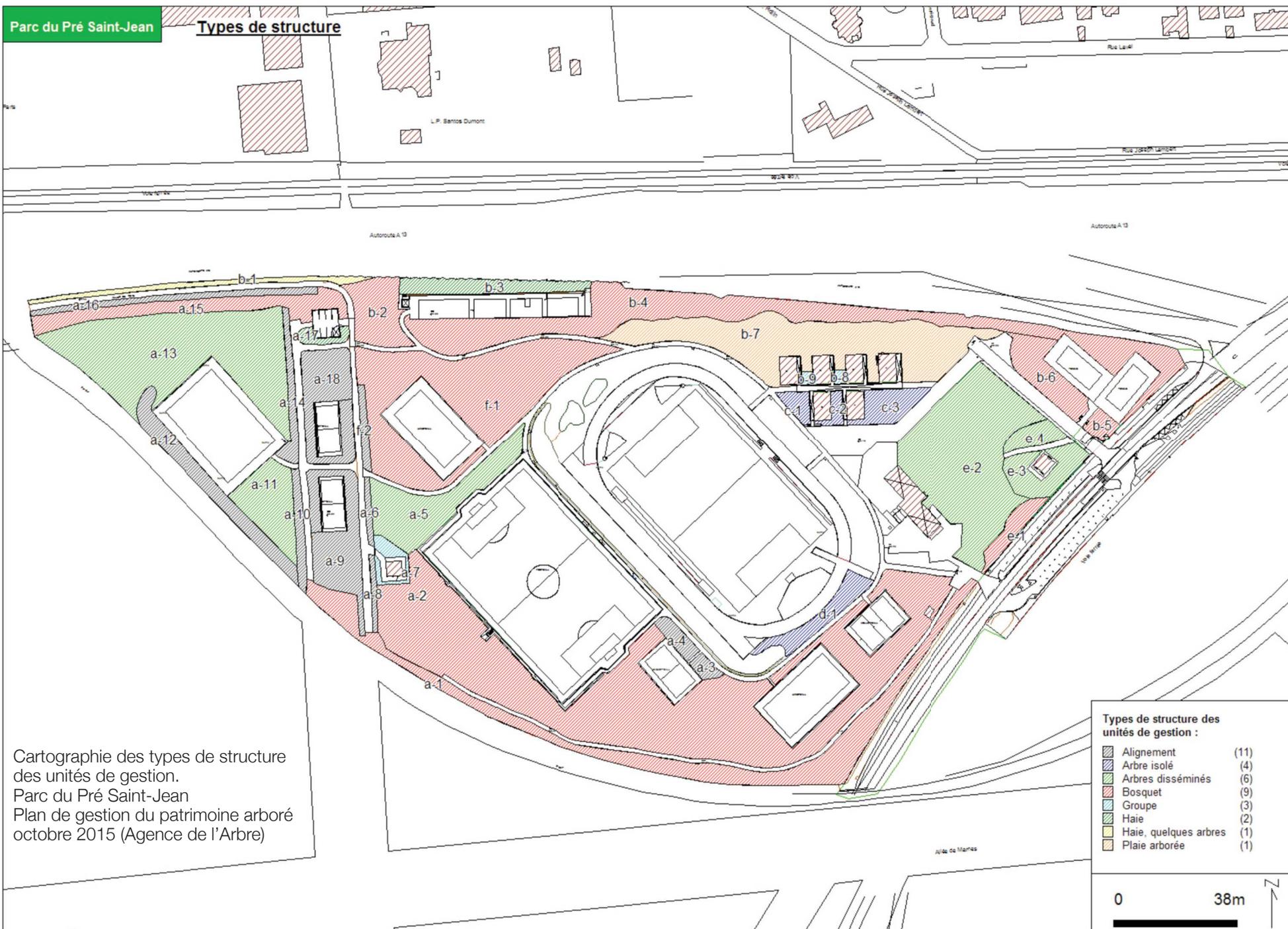
## 2) Le patrimoine arboré

Un plan de gestion des parcelles ornementales a été réalisé pour le Pré-Saint-Jean. Il rassemble des préconisations de gestion pour l'ensemble des arbres du parc, dont certaines seront intégrées au plan de travail du plan de gestion paysager. Cette expertise a été réalisée par l'Agence de l'Arbre. L'objectif est d'assurer la pérennité du patrimoine arboré et de conserver une bonne diversité aussi bien au niveau des essences que de l'âge des sujets. Cette diversité confère à l'écosystème une meilleure résistance aux agressions. Par exemple, les parasites sont fréquemment spécifiques à une espèce et donc, le fait d'avoir une forêt constituée d'essences variées limite la contamination et évite d'avoir la totalité des arbres malades en même temps.

Ainsi, l'étude a porté sur la diversité des essences et de l'âge des sujets. L'état sanitaire des arbres a également été évalué pour indiquer si une intervention était nécessaire afin de conserver un site sûr.

L'analyse du patrimoine ornemental du site est obtenue par un découpage en unités de gestion (UG). Chaque unité correspond à (un ou) plusieurs arbres ayant une même destination. Elle est décrite par un ensemble de critères correspondant à une valeur moyenne pour l'ensemble des sujets de l'unité de gestion :

- Sa situation : chaque unité est repérée sur plan et un identifiant unique lui est attribué
- Les données botaniques : genre, espèce et variété de l'essence principale et deux autres essences les mieux représentées,
- L'effectif : nombre d'arbres
- Le type de structure : les groupes sont décrits par un type de structure : alignements, arbres disséminés, bosquets, bouquets jardinés, haies...
- La hauteur dominante : hauteur des arbres les plus développés,
- Le mode de gestion : port des arbres (libre, semi-libre, réduit relâché, rideau, architecturé),
- La classe d'âge : stade de développement (jeune, adulte ou mature),
- L'environnement du pied des arbres : celui-ci est décrit par la nature du sol ou le revêtement présent (gazon, paillage, couvre sol, massif, stabilisé, terre végétale...),
- La vitalité: (dépérissant, peu poussant, moyen poussant, poussant),
- L'état sanitaire
- Objectif à terme : type de structure souhaitable à terme
- Travaux à réaliser et délai : nature des travaux préconisés et délai d'intervention,
- Actions d'accompagnement : préconisations complémentaires.



Cartographie des types de structure des unités de gestion.  
 Parc du Pré Saint-Jean  
 Plan de gestion du patrimoine arboré  
 octobre 2015 (Agence de l'Arbre)

**Types de structure des unités de gestion :**

Alignement	(11)
Arbre isolé	(4)
Arbres disséminés	(6)
Bosquet	(9)
Groupe	(3)
Haie	(2)
Haie, quelques arbres	(1)
Plaine arborée	(1)

### 3) Les différentes entités paysagères

Le parc du Pré Saint-Jean a une situation géographique particulière. Encerclé par l'autoroute A13, la Route Départementale et la voie ferrée qui le contraignent dans un cadre fermé, il offre très peu de vue sur ses environs. A l'intérieur, le parc est composé de plusieurs entités bien distinctes sur le plan paysager.

#### Les boisements

Les boisements sont caractérisés par une strate arborée bien développée comprenant de nombreux grands et beaux sujets. Ils sont situés essentiellement en bordure et au fond du parc. Leur transparence est variable mais les boisements servent généralement d'écran par rapport aux voies de circulations et notamment la voie ferrée. Ils apportent un caractère forestier au parc et des espaces de détente et de tranquillité. Une strate arbustive est également présente mais dans des proportions moins importantes.



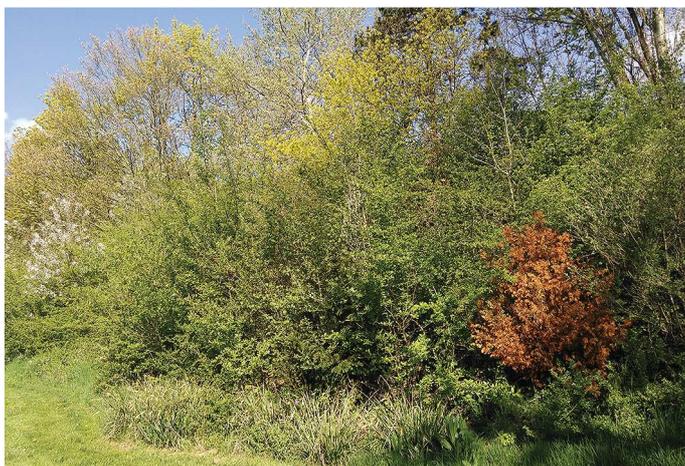
Ambiance forestière le long de la ligne de chemin de fer  
© CD92/C. Devienne



Boisement près de la voie ferrée  
© CD92/C. Devienne

#### Les bosquets

Il s'agit d'une formation végétale dominée par la strate arbustive formant une masse végétale plus ou moins compacte selon les endroits. Surtout située en bordure du parc, les bosquets permettent d'occulter la vue vers l'autoroute, offrant aux usagers une atmosphère plus calme et moins agitée. En toutes saisons, ils apportent de la couleur par leurs fleurs et leurs fruits ce qui crée des ambiances changeantes au fil de l'année. Souvent accompagnés de plantes à bulbe comme les jonquilles ou les iris, les espaces de bosquets contrastent avec les surfaces très minérales ou très entretenues des terrains de sports.



Bosquet dense le long de l'A13  
© CD92/C. Devienne



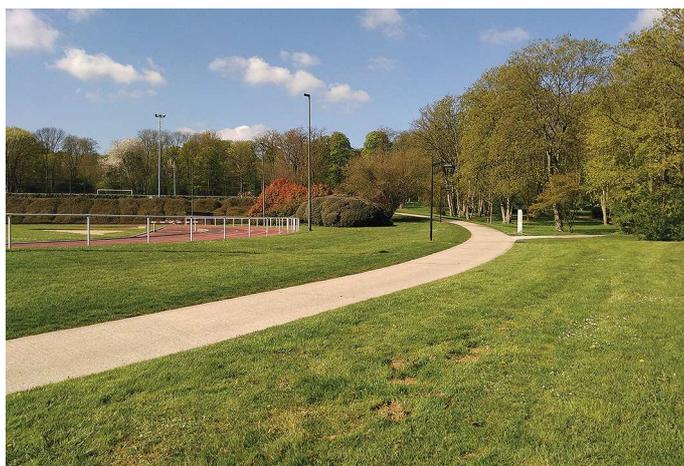
Bosquet près du pas de tir à l'arc  
© CD92/C. Devienne

### Les pelouses

Ce sont des surfaces enherbées régulièrement tondues sur lesquelles on peut trouver des massifs gérés de façon horticole et quelques arbres disséminés. Les pelouses offrent des espaces ouverts sur les installations sportives du site et permettent la pratique du sport ou la détente.



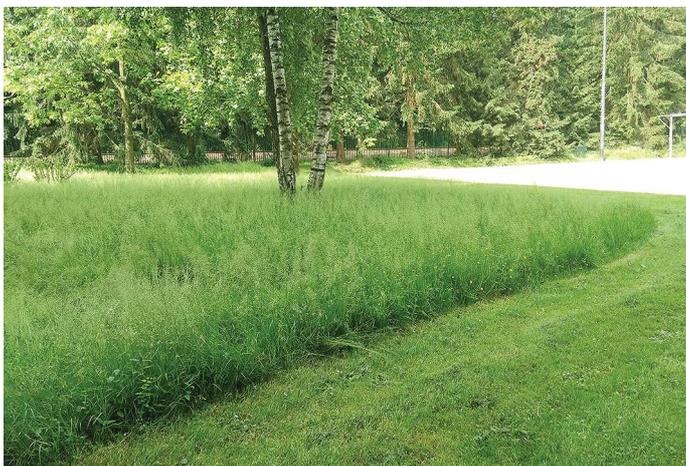
Pelouse à l'entrée du parc  
© CD92/C. Devienne



Vue ouverte sur le parc  
© CD92/C. Devienne

### Les prairies

Les prairies présentent des espaces où la strate herbacée est laissée libre. D'aspect plus naturel que les pelouses, les graminées et les fleurs peuvent se développer librement servant ainsi de refuge à la biodiversité. D'un point de vue paysager, les prairies accompagnent idéalement les boisements au fond du parc en apportant cet aspect naturel qui offre un cadre calme, loin de l'agitation de la ville. Ce parc ayant une vocation sportive, les prairies sont tondues occasionnellement lors d'évènements sportifs le nécessitant (par exemple lors de cross ou de courses d'orientation).



Espace de prairie au Pré-Saint-Jean  
© CD92/C. Devienne



Bourrache (*Borago officinalis*) au Pré-Saint-Jean  
© CD92/C. Devienne



Fauches d'été au parc départemental des sports du Pré Saint-Jean  
© CD92/M. de Gasquet

Les fauches tardives du parc du Pré Saint-Jean sont transportées jusqu'au  
Domaine du Haras de Jardy pour nourrir les chevaux.

## Les alignements

Implantés en accompagnement de certaines circulations, les alignements dessinent les cheminements et créent des rythmes à l'intérieur du parc. La majorité de ces alignements datent de l'époque où le Pré Saint-Jean appartenait encore au Domaine national de Saint-Cloud.



Alignements en direction de la sortie vers le parc de Saint-Cloud  
© CD92/C. Devienne



Vue sur l'alignement près des terrains de basket  
© CD92/C. Devienne

## Les terrains de sport

Cette entité est constituée des terrains de handball, volley-ball, basket-ball, tennis, de football en stabilisé ainsi que de la piste d'athlétisme et du pas de tir à l'arc. Ces terrains, réalisés en surface minérale (enrobé noir ou rouge, béton poreux ou stabilisé), sont destinés à la pratique sportive. Les espaces verts environnants permettent de mettre en valeur ces surfaces et d'offrir des cadres agréables pour les activités sportives.



Terrain de basket-ball  
© CD92/C. Devienne



Terrains de volley-ball  
© CD92/C. Devienne

## Le terrain d'honneur

Le parc compte également un terrain de football engazonné. Utilisé fréquemment par les écoles et les différents clubs, ils accueillent le week-end des matchs en compétition. C'est un espace très fréquenté et très entretenu pour permettre la bonne pratique du football.



Terrain d'honneur de football

© CD92/C. Devienne

Dans le cadre de la labellisation Eve®, le terrain d'honneur est entretenu de la façon la plus écologique possible. Le travail du sol est limité au maximum pour éviter de dégrader sa structure et les traitements sont restreints. L'emploi de pesticide est par exemple totalement proscrit. Les produits organiques choisis sont tous utilisables en agriculture biologique.

# LE DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

## 1) Généralités

Malgré une forte anthropisation du site liée à sa vocation d'espace sportif, le parc du Pré Saint-Jean offre un cadre de verdure pour la pratique du sport à proximité immédiate de la ville.

Superficie totale : 10.8 ha

Surface de boisement : 12 992 m<sup>2</sup>

Surface de pelouse : 40 984 m<sup>2</sup>

Surface de prairie : 20 030 m<sup>2</sup>

Surface de terrains sportifs : 13 568 m<sup>2</sup>

## 2) La flore

En ce qui concerne le patrimoine arboré du parc départemental des sports du Pré Saint-Jean, il est surtout présent dans les boisements et composé d'essences indigènes comme les différentes espèces d'Erable, de Chêne, de Robinier, de Bouleau ou de Tilleul.

Des espèces ornementales comme le Platane ou le Tulipier de Virginie trouvent également leur place.

Les Marronniers sont aussi bien représentés sur le site dans les alignements qui accompagnaient les anciennes allées du Domaine national de Saint-Cloud.

Quelques conifères sont aussi répartis sur le parc notamment des Pins et des Epicéas en alignement. Ils offrent ainsi un milieu de vie différent notamment propice à certaines espèces d'oiseaux.



Pins noirs  
© CD92/C. Devienne



Tulipier de Virginie  
© CD92/C. Devienne

Un Hêtre utilisé lors d'une exposition au Grand Palais, a été replanté au parc départemental des sports du Pré-Saint-Jean.



Hêtre issu de l'exposition au Grand Palais  
© CD92/C. Devienne

Les bosquets sont composés en majorité d'arbustes notamment d'Ifs, d'Aubépines, de Prunelliers, Cornouillers mâle, de Noisetiers, de Viornes aubier, d'Eglantiers des chiens, de Baguenaudiers, de Houx, de Néfliers, de Buis, de Troènes, de Sorbiers des oiseleurs et de Fusains d'Europe. Quelques hautes tiges sont également présentes dans les bosquets comme le Merisier, le Charme commun, l'Alisier, le Chêne sessile ou le Frêne commun. La strate herbacée est composée de plusieurs plantes tapisantes comme le Lierre, la petite Pervenche ou la Laîche pendante. On peut également noter la présence de plantes à bulbe notamment la Jonquille.



Aubépine  
© CD92/C. Devienne

Les pelouses sont des formations rases composées d'un tapis de graminées denses surtout du Ray-Grass, accompagnées occasionnellement de certaines espèces résistantes à la tonte et au piétinement comme le trèfle porte-fraise.

Au cours de la campagne de terrain réalisée par le Conservatoire Botanique du bassin parisien entre mai et août 2016, 129 taxons ont été inventoriés avec au total 109 taxons indigènes, 14 plantés ou cultivés et 6 naturalisés. Parmi les taxons indigènes, environ 80 % sont extrêmement communs en Île-de-France. La Capselle rougeâtre (*Capsella bursa-pastoris* subsp. *rubella*) et le Torilis noueux (*Torilis nodosa*) font partie des taxons les plus rares aux échelles considérées (Île-de-France et Hauts-de-Seine).



Capselle rougeâtre  
© CBNBP-MNHN/R. Dupré



Torilis noueux  
© CBNBP-MNHN/J. Détrée

Concernant les espèces invasives retenues, le Laurier-cerise et le Robinier faux-acacia sont présents au sein de ce parc.

De par sa vocation d'espace sportif et les fortes pressions anthropiques, le parc du Pré Saint-Jean n'est pas le lieu le plus favorable au développement d'une grande diversité végétale. Depuis 2016, la mise en place progressive de zones non tondues va pouvoir permettre le développement de la biodiversité dans les années à venir.

### 3) La faune

Les inventaires faunistiques réalisés au parc du Pré Saint-Jean ont porté principalement sur les oiseaux et sur les insectes. Ce ne sont pas des inventaires exhaustifs mais ils permettent de connaître les espèces les plus facilement observables et fournissent ainsi un bon indicateur pour définir la qualité écologique du milieu.

#### Les mammifères

Au niveau des mammifères, la plupart des espèces présentes au parc du Pré Saint-Jean sont communes à celles présentes dans les autres parcs du département. Certaines espèces sont mentionnées dans les inventaires et régulièrement observées, et d'autres sont fortement suspectées d'être présentes sur le site de par la typologie de l'habitat.

L'Ecureuil roux et le Hérisson ont été observés. A noter que ces deux espèces bénéficient d'une protection totale par arrêté du 23 Avril 2007. D'autres mammifères, très liés à la présence de l'homme sont également présents notamment le renard roux, espèce protégée, qui est certainement le plus grand prédateur du parc, ou encore la souris domestique et le rat surmulot qui sont surtout localisés à proximité des bâtiments.

Des chauves-souris sont également présentes sur le site. Par arrêté ministériel (du 23 avril 2007), l'ensemble des espèces de chiroptères sont protégées contre la destruction des individus et de leurs sites de reproduction. Un nichoir à chauve-souris est installé au niveau du hangar. Une occupation a été constatée pour les années 2011 et 2013.

### Les oiseaux

Sur le parc du Pré Saint-Jean, un ensemble de nichoirs a été mis en place permettant de créer des cavités artificielles pour les populations d'oiseaux cavernicoles. Les cavités naturelles sont rares sur le parc car les arbres morts sur pied ou creux sont abattus pour des raisons de sécurité. Ainsi, 18 nichoirs (dont un gîte à chauve-souris) ont été installés avec un taux d'occupation de 80% pour l'année 2016. Les nichoirs occupés l'ont été par des Mésanges bleues ou charbonnières. L'un des deux nichoirs semi-ouverts a été occupé par un grimpereau.

On peut noter l'intérêt particulier des deux espèces de Mésanges en ce qui concerne la lutte biologique, notamment envers les chenilles défoliatrices telles que la processionnaire du pin. Une nichée de Mésange bleue peut consommer sur une saison de 6 000 à 9 000 chenilles processionnaires.



Accenteur mouchet  
© MNHN-INPN/P. Gourdain



Pinson des arbres  
© MNHN-INPN/F. Jiquet



Grive draine (*Turdus viscivorus*) au Pré Saint-Jean  
© LPO/O. Paikine

Un inventaire ornithologique a été réalisé par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) le 3 Mai et le 10 Juin 2016. Depuis lors, le parc est classé refuge LPO. L'ensemble des espèces contactées sont assez communes des parcs boisés urbains de la région. Ce sont des espèces généralistes à affinité forestière. Lors de l'inventaire, quatre points d'observation sont choisis sur le parc afin de couvrir l'ensemble du site. Les oiseaux sont ensuite identifiés soit en les observant visuellement soit grâce à leur chant. Lors de cet inventaire, des espèces identifiées comme patrimoniales dans le contexte de ce parc ont été observées : le faucon crécerelle, la sittelle torchepot, la mésange huppée et la chouette hulotte. Les espèces patrimoniales étant des espèces identifiées comme nicheuses ou susceptibles de le devenir, peu abondantes et dont les statuts de conservation et les tendances d'évolution sont défavorables au niveau national et régional.



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



	<b>Nom espèce</b>	<b>Nom latin</b>
1	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>
2	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>
3	Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>
4	Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>
5	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
6	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>
7	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>
8	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>
9	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>
10	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>
11	Merle noir	<i>Turdus merula</i>
12	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>
13	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
14	Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>
15	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>
16	Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>
17	Pic vert	<i>Picus viridis</i>
18	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>
19	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>
20	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
21	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>
22	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>
23	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>
24	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>

## Les insectes

Un inventaire entomologique a également été réalisé en recoupant les observations internes au département depuis 2008. Les différentes espèces présentes sont assez communes pour un parc urbain comme le parc du Pré Saint-Jean. La catégorie d'insecte la plus représentées est celle des lépidoptères, c'est-à-dire des papillons. On trouve ainsi des espèces comme la Belle dame, le Paon du jour, la Petite tortue, la Piéride de la rave, la Piéride du navet et le Vulcain.

On trouve ensuite des espèces très communes comme le Gendarme, la punaise Arlequin, la Punaise verte, le Bourdon terrestre, la Guêpe commune ou encore la Coccinelle à 7 points.



Belle dame  
© MNHN-INPN/D. Martiré



Punaises arlequin  
© MNHN-INPN/J.-M. Mourey

Des coccinelles asiatiques sont également observées sur le site. Introduites dans les années 1990 dans le cadre de la lutte biologique contre les pucerons, elles sont désormais considérées comme une espèce invasive.

Au niveau faunistique, le parc du Pré Saint-Jean présente les espèces les plus communes des parcs et jardins d'Île-de-France. Son mode d'entretien écologique lui confère une attractivité certaine et les efforts réalisés pour favoriser la biodiversité vont permettre d'augmenter la diversité des espèces présentes. Un nouvel inventaire permettra de mettre à jour ces données.

### **Les reptiles**

Quelques espèces de reptiles ont également été aperçues au parc du Pré Saint-Jean en particulier des couleuvres à collier, l'espèce la plus commune en France.

## **4) Les services écosystémiques**

Le diagnostic écologique nous permet d'avoir un aperçu de la biodiversité sur le site. Cet aperçu n'est pas sans importance puisque dans les grandes agglomérations urbaines, le rôle des espaces verts est décuplé. Ils apportent de nombreux services aux habitants. Ces services quasiment gratuits apportés par la nature sont appelés services écosystémiques.

L'étude pour une évaluation des services rendus par les écosystèmes en France a identifié 43 services écosystémiques parmi quatre catégories, les services de supports, de régulation, d'approvisionnement et culturels.

### **Les services de support**

Ils sont liés au fonctionnement de l'écosystème et permettent d'alimenter les autres services. C'est la mécanique fondamentale du système : le déroulement des grands cycles de la matière (eau, carbone, azote), la vie des espèces animales et végétales, leurs relations, la pollinisation, la propagation des gamètes, la migration des individus...

### **Les services de régulation**

Ils sont très variés. Il s'agit de la réduction des risques d'inondations (les sols perméables et végétalisés diminuent fortement le ruissèlement qui peut

provoquer en aval des inondations lors d'épisodes de forte pluie) ; de la diminution de l'érosion (les végétaux protégeant le sol) ; de la régulation du climat local (les végétaux et les plans d'eau abaissent les températures grâce à l'évaporation ce qui est très utile pour lutter contre les îlots de chaleur) ; de la contribution à l'assainissement de l'air, de l'eau et des sols (les végétaux et la microfaune sont capables de fixer les particules polluantes de l'air et de les extraire de l'eau et du sol) ; de la lutte contre les espèces nuisibles, les infections et les parasites (un écosystème sain limite les proliférations, les invasions et les déséquilibres) ; ou encore de la pollinisation.

Les services de régulation au parc du Pré Saint-Jean sont par exemple, le maintien d'un sol vivant et perméable sur lequel poussent des arbres régulant les températures, un écosystème sain, sans aucun traitement chimique.

### **Les services d'approvisionnement**

Ils concernent la production de nourriture, de matériaux de construction, d'énergie, d'eau douce, d'air sain...

Les écosystèmes du parc du Pré Saint-Jean ne sont pas vraiment destinés à offrir ces services mais ils pourraient facilement offrir un stock de matériaux de construction notamment du bois.

### **Les services culturels**

Ils concernent les contributions innombrables de la nature à la constitution de nos valeurs sociales, esthétiques, artistiques, spirituelles et patrimoniales (détente, loisirs, tourisme, peinture, sculpture, sports...).

Les services culturels au parc du parc du Pré Saint-Jean concernent par exemple, la possibilité de pratiquer un sport sur les surfaces engazonnées ou sur les sentiers forestiers, la promenade, des lieux de rencontre autour du sport...

## LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Le Département des Hauts-de-Seine s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche environnementale, poursuivant des objectifs de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Cette démarche vient compléter et parfaire la gestion différenciée existante, et influence grandement le plan de gestion du parc du Pré Saint-Jean. Les pratiques ont évolué dans l'optique de favoriser au maximum la biodiversité, véritable défi pour un site sportif très fréquenté. Ainsi, l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais minéraux ou encore l'arrosage systématique des massifs sont des pratiques désormais proscrites. Ce mode de gestion a permis d'obtenir en décembre 2015 le label Eve® « Espace végétal écologique ». Délivré par l'organisme national de contrôle et de certification Ecocert, ce label garantit une gestion environnementale exemplaire du site. Pour un parc sportif, l'obtention de ce label est une réelle performance témoignant de l'implication forte du département dans une démarche environnementale.



L'état et la gestion du site ont ainsi été étudiés pour finalement obtenir la labellisation Eve®. Tous les ans, un nouvel audit a lieu avec un objectif d'amélioration continue. Dix domaines sont alors évalués grâce à des points de contrôle précis :

- Le paysage avec des exigences sur la gestion (plan de gestion obligatoire), les orientations, les équipements...
- La préservation de la biodiversité ce qui passe par une diversification des habitats, une bonne gestion des végétaux, une lutte contre les plantes invasives...
- Une gestion de l'eau efficace pour l'économiser au maximum en réduisant l'arrosage, en récupérant les eaux de pluie... Avec un suivi régulier de la qualité et de la consommation.
- La préservation du sol qui doit être vu comme un milieu vivant qui induit donc une politique zéro pesticide, un travail du sol réduit au minimum...
- Un suivi de la qualité de l'air avec l'utilisation d'énergie non polluante.
- Une maîtrise du bruit avec des mesures régulières et l'utilisation de matériel à faibles émissions sonores.
- Une gestion efficace de l'énergie avec un suivi des consommations ou encore l'installation d'éclairage efficient.
- Une gestion des déchets permettant de les réduire au maximum ce qui passe par le recyclage, le compostage, le tri obligatoire...
- Le choix des matériels, matériaux et produits (produits éco-certifiés, traçabilité, fertilisants organiques...)
- La gestion des aspects sociaux et humains qui implique la formation des agents, la communication et l'information du public...



Prairies fauchées tardivement  
© CBNBP/J. Détrée

# LA GESTION DU PARC POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES

## 1) Les travaux d'amélioration récents

Le présent plan de gestion est le premier mis en place pour le parc départemental des sports du Pré-Saint-Jean. Récemment, et en parallèle à la réalisation de ce plan, des travaux d'amélioration et de sécurisation ont été réalisés dans le but de conserver un site de qualité et également de mieux répondre aux exigences du développement durable et du label Eve®.

Par exemple, des zones de pelouse n'ont plus été tondues pour les laisser évoluer librement vers des espaces de prairies, plus riches en termes de biodiversité.

Des actions de communication ont été menées en particulier vers le personnel de la Direction des actions sportives pour les sensibiliser au risque de blessures des arbres lors de la mise en place de l'accrobranche dans le cadre de *Vacan'Sport*.

Pour la sécurité des usagers, le mur de protection du tir à l'arc a été rénové et de nouvelles plantations ont été réalisées. Le choix des végétaux s'est orienté principalement vers des espèces indigènes, les plus adaptées au climat et les plus favorables à la faune locale.

L'allée d'entrée a été rénovée pour faciliter l'accès au site par les personnes à mobilité réduite.

Avant même la réalisation du premier plan de gestion du parc départemental du parc du Pré Saint-Jean, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine avait déjà entrepris des actions devant sa mise en place officielle.

## 2) Les grandes orientations du plan de gestion

Suite au diagnostic et dans un objectif d'amélioration continue, plusieurs axes ont été définis pour la gestion du parc du Pré Saint-Jean pour les cinq prochaines années. De nombreuses propositions ont été étudiées en fonction de leur pertinence et de leur intérêt, et pour chaque axe correspondent un certain nombre d'objectifs et d'opérations à réaliser.

- Améliorer la valeur écologique et paysagère du site :

Dans l'optique de favoriser la biodiversité et également d'apporter de nouvelles ambiances au parc, des espaces de pelouses seront transformés en prairie. La diversité des végétaux est également un objectif majeur en axant les nouvelles plantations au maximum vers des espèces indigènes. La conservation du patrimoine arboré en bon état est également un objectif majeur. Des inventaires faune/flore seront réalisés afin de définir les actions à mettre en place pour favoriser la biodiversité dans le parc. Depuis 2016,

le parc est classé refuge LPO et certaines espèces d'oiseaux communes ont été observées. La mise en place de nichoirs spécifiques va permettre de leur trouver des conditions plus favorables dans le parc.

- Améliorer la communication et l'information auprès du public :

L'information du public sur les nouvelles pratiques de gestion du parc est indispensable et se doit d'être poursuivie et améliorée. Pour ce faire, la Direction des actions sportives doit être pleinement associée dans cette démarche et pourra ainsi en informer les usagers et envisager d'associer les activités sportives avec la découverte de la gestion différenciée pratiquée sur le site.

- Conserver une qualité d'accueil du public pour la pratique sportive :

Les équipements sportifs du parc du Pré Saint-Jean seront rénovés et d'autres équipements seront installés pour satisfaire la demande croissante des usagers. Une partie des voiries feront également l'objet d'une réfection.

- Optimiser la gestion et l'entretien :

Une politique « zéro veille » doit être mise en place rapidement afin de limiter au mieux les consommations électriques. Le réseau électrique vétuste doit être remis aux normes. Pour poursuivre et aller plus loin dans la démarche environnementale, la gestion et l'entretien du site seront encore optimisés notamment en fonction des objectifs du référentiel Eve®.

### 3) Le plan d'action

L'ensemble de ces opérations seront conduites sur la période 2017-2021 : elles seront soumises à la validation du Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Toutes les opérations n'ayant pas la même importance, les plus simples seront traitées directement sous forme de travaux ou nouveaux services, les plus complexes seront développées comme des projets. Pour ces dernières, elles seront validées dans le cadre de la programmation pluriannuelle de la Direction des actions sportives (il s'agit de crédits délégués). Il est donc possible que certaines opérations soient reportées, ou encore annulées.

Les gestionnaires du site travailleront donc sur la base de ce plan de travail avec l'aide d'un outil de programmation plus fin et actualisable en temps réel : le tableau de bord du plan de gestion. Celui-ci reprend chaque action et détermine son année de lancement, son enveloppe budgétaire, son pilote et son état d'avancement.

Ce plan de travail n'exclut pas la mise en œuvre de nouveaux projets, non encore écrits ici, proposés, pertinents et validés en cours de réalisation de ce présent plan de gestion.

Axe d'amélioration	Objectif	Opération	Action/Description
<b>I. Renforcer la qualité paysagère et écologique du site</b>	<i>Favoriser la strate herbacée</i>	Mettre en place des zones de prairies	Créer de zone de prairie au fond du domaine
		Mettre en place une lisière entre les pelouses et les boisements	Laisser se développer la strate herbacée en bordure des boisements
		Gestion différenciée des pieds d'arbres	Conserver une bande non tondue autour des pieds d'arbres
	<i>Améliorer la diversité végétale</i>	Continuer à planter des espèces indigènes variées	Commandes et plantations d'essences locales et variées
		Continuer à lutter contre les espèces invasives	Arrachage des essences invasives si nécessaire
		Agrandir et renforcer la pinède derrière le terrain stabilisé	Développer et diversifier le boisement au fond du domaine
		Diversifier les essences dans les haies et talus	Mise en place de haie libre en remplaçant les espèces présentes par des espèces indigènes ou adaptées
	<i>Améliorer la biodiversité</i>	Réaliser un inventaire faunistique	Commande et réalisation
		Réaliser un inventaire floristique	Commande et réalisation
	<i>Améliorer la biodiversité</i>	Mettre en place une fauche tardive dans les zones de prairies	Réaliser une fauche tardive pour favoriser la biodiversité (du 15 septembre au 15 octobre)
		Maintenir le parc en refuge LPO	Prendre en compte les préconisations réalisables de la LPO
		Créer des refuges pour la biodiversité	Laisser le bois mort coupé sur place selon besoin, réaliser des stérages de bois.
		Créer des continuités écologiques	Faire passer la faune entre le Pré Saint-Jean et le Domaine de Saint Cloud (voie ferrée)
		Favoriser les espèces cavicoles (oiseaux, chauves-souris)	Maintenir, entretenir et suivre les nichoirs. Compléter éventuellement les nichoirs pour les rapaces nocturnes ainsi que pour le faucon crécerelle
	<i>Conserver le rôle d'écran visuel des haies</i>	Diminuer la proportion de hautes tiges	Recépage partiel dans les haies et les boisements

I. Renforcer la qualité paysagère et écologique du site	Conserver le bon état du patrimoine arboré du parc	Protéger les arbres	Protection des troncs lors des activités d'accrobranche
		Surveiller le patrimoine arboré	Diagnostic phytosanitaire, taille d'entretien et abattage si nécessaire et renouvellement
			Surveillance des arbres à écorce incluse
		Tailler le bois mort	Suppression du bois mort
		Taille de cohabitation si nécessaire	Dégager les infrastructures
	Taille de cohabitation	Taille des haies de Charme pour dégager les voiries près du terrain de basket	
	Conserver le bon état du patrimoine arboré du parc	Abattages d'arbres dépérissant et dangereux	Procéder aux abattages lorsque nécessaire, suivi annuel, renouvellement.
II. Communiquer auprès du public et des intervenants	Informer et sensibiliser le public sur la gestion différenciée	Installation de panneaux d'information	Conception et installation des panneaux
		Informations dans les plaquettes distribuées aux clubs, usagers ... par la DAS	Conception, réalisation, distribution
		Développer des activités qui allient sport et découverte du site du point de vue paysager	Elaborer une plaquette d'information à destination des intervenants DAS et des associations et la communiquer
	Mettre en place une communication sur le tri	Installation de panneaux d'information	Conception et installation de panneaux près de certaines poubelles bi-flux
	Informer le public sur les traitements réalisés (DAS)	Installation de panneaux d'information	Conception et installation des panneaux
	Informer le public sur les travaux réalisés (DAS)	Installation de panneaux d'information	Conception et installation des panneaux
III. Améliorer la qualité d'accueil du public	Conduire la réfection de certains équipements	Réfection des terrains de tennis	Réaliser la réfection des 2 terrains de tennis en béton poreux ainsi que l'allée d'accès aux tennis (marché à réaliser)
		Réfection de la piste d'athlétisme	Réaliser la réfection complète de la piste d'athlétisme
		Conduire la réfection de certains équipements	Remplacement du terrain d'honneur en terrain synthétique

III. Améliorer la qualité d'accueil du public	Conduire la réfection de certains équipements	Réfection du terrain en stabilisé	Créer un terrain de football en synthétique
		Réfection des éclairages du terrain d'honneur	Réaliser la réfection de l'éclairage du terrain d'honneur et de la piste d'athlétisme avec la possibilité d'un passage en LED
		Reconstruction du vestiaire brûlé	Réhabiliter le vestiaire brûlé en 2015
	Créer de nouveaux équipements	Création d'un parcours sportif pour les joggeurs	Réaliser un parcours sportif en plastique recyclé (marché tennis)
	Améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite	Conduire la réfection de voirie adaptée aux personnes à mobilité réduite	Reprendre l'ensemble des voiries les plus abimées et les moins accessibles
	Conserver le bon état des équipements	Dégager les clôtures de la végétation	Taille de la végétation
Maintenir la sécurité des lieux	Réfection des clôtures de l'A13	Réaliser la réfection des clôtures le long de l'autoroute (marché à réaliser)	
IV. Améliorer les techniques d'entretien	Optimiser la gestion de l'eau	Limiter l'arrosage au maximum	Choisir des espèces végétales peu gourmandes en eau
		Suivi du pluviomètre	Suivi réalisé par télétransmission
	Augmenter les surfaces gérées de façon naturelle	Définir de nouvelles zones gérées en code 3 ou 4	Etude, application du nouveau code
IV. Améliorer les techniques d'entretien	Réduire la consommation d'électricité	Mettre en place un "zéro veille"	Sensibiliser les agents pour la programmation de l'éclairage des terrains et les entreprises intervenants sur le site
		Passer à l'éclairage à LED	Remplacer les ampoules actuelles par des LED sur la promenade et étudier la faisabilité de remplacement en LED pour les équipements sportifs
		Agir sur les coûts des factures	Mettre en place des compteurs individuels afin de différencier les équipements sportifs de la promenade.
		Mise aux normes	Mettre aux normes le réseau électrique du parc suite au diagnostic élaboré en 2016.
	Conserver le label EVE®	Appliquer le référentiel du label EVE®	Suivre le tableau de bord et le mettre à jour régulièrement



## CONCLUSION

Le plan de gestion paysager 2017-2021 est le premier mis en place pour le parc départemental des sports du Pré Saint-Jean, parc à vocation sportive et de détente. Grâce à un diagnostic complet, il a permis de rassembler un nombre important de données et ainsi de garantir une bonne identification des enjeux liés au site. Ce plan de gestion permet désormais d'écrire toutes les connaissances acquises afin de les transmettre autrement qu'à l'oral. Il est le fruit d'un travail considérable élaboré par les gestionnaires, qui lui confère une valeur indéniable.

Pendant les cinq prochaines années, une importance particulière sera portée sur le développement de la biodiversité sur le site notamment à travers la mise en place de prairies. Les inventaires faunistiques et floristiques apporteront un retour sur les résultats de cette gestion. Ces évolutions seront accompagnées d'une communication envers les usagers pour bien faire comprendre les raisons de ces nouvelles pratiques parfois mal acceptées car mal comprises par le grand public.

La vocation première du parc du Pré Saint-Jean ne sera pas oubliée. Le site reste un parc sportif qui se doit d'offrir aux usagers des infrastructures de qualité sur un espace bien entretenu. Ainsi, les équipements seront régulièrement renouvelés pour le confort des sportifs alto-séquanais. Un effort particulier sera également réalisé pour conserver un écran visuel et sonore par rapport aux voies de circulation environnantes, donnant au parc son calme et sa tranquillité.

Un élément majeur du plan de gestion, et de ceux qui suivront, est la définition du caractère des lieux, cité en introduction de cette synthèse. Il s'agit de déterminer ce qui constitue la valeur patrimoniale du site, ce qui le caractérise et le différencie des autres. Ce texte guidera les gestionnaires actuels et leurs successeurs dans leurs décisions. Il permettra de définir le champ d'actions possible pour accompagner l'évolution du site. Ce premier plan de gestion pour ce parc ouvre sur des perspectives d'évolution pour améliorer tant la vocation sportive du lieu que ses qualités paysagères et naturelles.

Des tableaux de bord sont mis en place pour vérifier annuellement les réalisations et la continuité de la gestion et transmettre la mémoire des aménagements sur le parc du Pré-Saint-Jean. En 2021, un bilan des cinq années de gestion sera établi ainsi qu'une évaluation des actions entreprises au regard des activités sportives, de la fréquentation du public, de l'aspect paysager et du maintien de la biodiversité du site.

Le porter à connaissance de ce document et sa transmission au Président du Conseil départemental permet de valider ce plan de gestion et sa pérennité.





**Pôle Aménagement et développement du territoire  
Direction des parcs, des paysages et de l'environnement**

Magali de Gasquet

Maquette  
DDT/SITEP/UAG - G. Loison

Impression : Reprographie Conseil départemental 92

Avril 2017

